



Wallonie

Beyne-Heusay

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est Madame Inga TAMOEVA demeurant Rue Branche Planchard 51 à 4430 ANS.

Le terrain concerné est situé Rue Belle Epine à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 1, section A n°679G.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

- volume principal (16,63m X 8,80m), toiture plate, parement en briques, de ton brun-rouge, rez +1,
- volume annexe (11,495 m X 3,60m), toiture plate, parement en briques de ton brun-rouge, rez +1.

Des documents modificatifs relatifs à l'installation d'une terrasse à l'arrière du bien ont été introduits.

Une annonce est organisée car le projet s'écarte du schéma d'orientation local et du permis d'urbanisation.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : urbanisme@beyne-heusay.be, dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 octobre 2025 au 23 octobre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@beyne-heusay.be

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

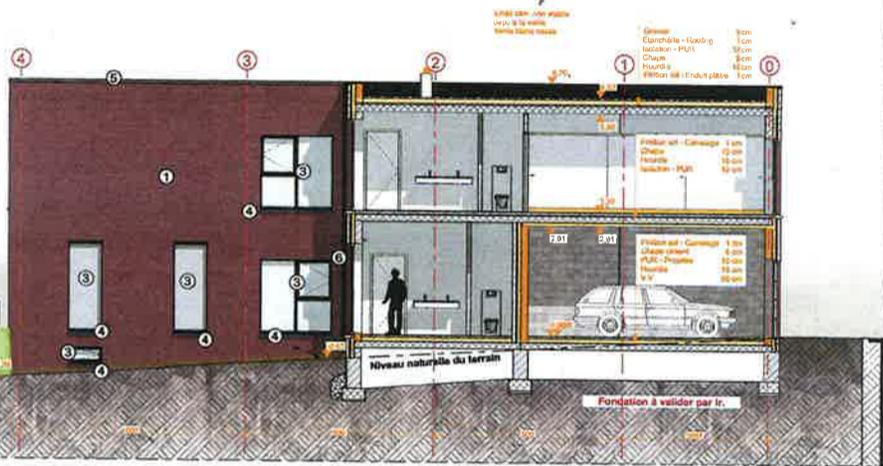
Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

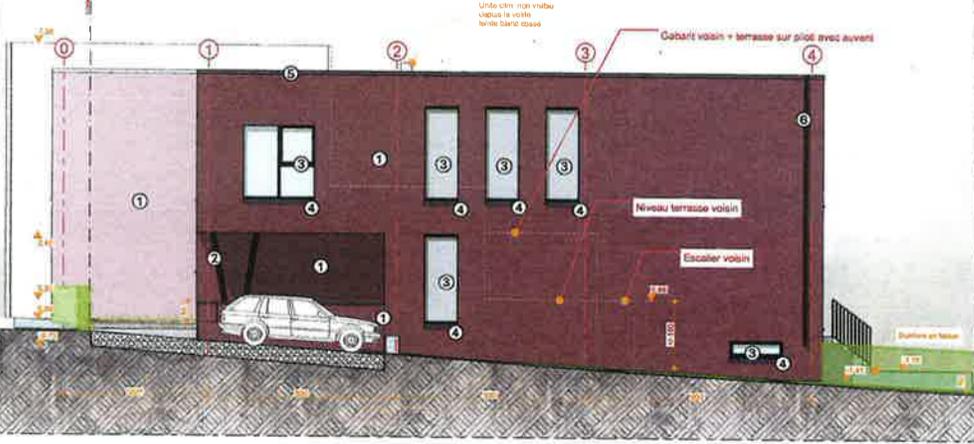
Didier HENROTTIN.



- LEGENDE DES MATERIAUX :**
1. Parement en brique ton brun-rouge
 2. Colonne Thermolaque noir
 3. Châssis en PVC ton noir + DV clair
 4. Seuil en Pierre
 5. Sive Alu Thermolaque ton noir
 6. TD en zinc anthracite



- LEGENDE DES MATERIAUX :**
1. Parement en brique ton brun-rouge
 2. Colonne Thermolaque noir
 3. Châssis en PVC ton noir + DV clair
 4. Seuil en Pierre
 5. Sive Alu Thermolaque ton noir
 6. TD en zinc anthracite



COMPLEMENT - TERRASSE



REMARQUE
Aménagement des abords à être indicatif
La terrasse fait parti de travaux ne nécessitant pas de permis pas de modification du relief.
Son niveau est déterminé par l'angle arrière gauche de la maison qui démarre au niveau du terrain

